

# LIVRET D'ACCUEIL



## E.H.P.A.D PUBLIC DE VILLEFRANCHE SUR MER RÉSIDENCES DE RETRAITE LA SOFIÉTA ET L'ESCALINADA

2424 BOULEVARD EDOUARD VII  
06230 VILLEFRANCHE SUR MER



04.93.01.17.00



SECRETARIAT@MRVSM.FR



WWW.EHPADPUBLIC-VILLEFRANCHESURMER.FR

# BIENVENUE A VILLEFRANCHE SUR MER

---

Vous envisagez ou peut-être même, avez-vous choisi d'entrer à la résidence La Sofiéta et nous vous en remercions. C'est une résidence retraite médicalisée, couramment appelée EHPAD. Par définition, un EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) désigne une résidence pouvant accueillir des personnes valides ou dépendantes.

Notre personnel, composé d'une équipe pluridisciplinaire vous offrira un accompagnement adapté et personnalisé. Ils seront à votre écoute tout au long de votre séjour.

Notre objectif, au-delà du soin, est avant tout de vous offrir un lieu de vie confortable et calme. C'est pourquoi nous avons la volonté que vous vous sentiez chez vous à la Sofiéta.

La Direction et l'ensemble des professionnels de l'EHPAD vous souhaitent la bienvenue et espèrent que votre nouveau lieu de vie répondra à vos attentes.

Merci par avance de votre confiance.

Madame la Directrice Sophie TORT

# PRÉSENTATION

L'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de Villefranche sur mer est un établissement public autonome qui assure l'accueil et l'hébergement des personnes âgées dépendantes de plus de 60 ans et plus (sauf dérogation). Il est possible de séjourner de manière permanente ou temporaire (15 jours renouvelable 1 fois) en cas d'urgence.

L'Établissement a pour principale mission de garantir, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue de la qualité, les meilleures conditions de vie, d'accompagnement et de soins dans le respect de la dignité de la personne âgée.

L'Établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale et de l'allocation personnalisée d'autonomie (A.P.A).

L'EHPAD de Villefranche sur Mer comprend 2 Résidences distantes de 3 kms, situées dans un cadre unique de la Côte d'Azur, à proximité de Nice, accessibilité rapide par la moyenne corniche et desservies par des lignes de bus.



## Le site de LA SOFIETA

Cette Résidence garantit un accompagnement et une prise en soins adaptés et personnalisés dans un environnement confortable, convivial et sécurisant. Outre la qualité des soins, l'objectif premier est le maintien de l'autonomie.

Elle est située dans un cadre calme et bénéficie d'une vue sur la mer. Sa capacité d'accueil est de 123 lits.



## Le site de l'Escalinada

La Résidence est provisoirement fermée en raison de la réalisation prochaine d'importants travaux de reconstruction. Ce projet a pour objectif d'offrir un lieu de vie et un environnement confortables, conviviaux et sécurisants pour le bien-être des résidents accueillis. Cette structure offrira notamment des unités et espaces de vie à taille humaine.



# VOTRE SÉJOUR

---



## VOTRE CHAMBRE

L'établissement met à votre disposition des chambres individuelles et des chambres partagées.

Les couples peuvent être accueillis en chambre double.

Les logements sont meublés d'un lit médicalisé, d'un bureau, d'une chaise, d'un fauteuil de repos et d'un chevet. Vous pouvez bénéficier d'un adaptable si besoin.

Chaque chambre est également équipée d'une salle d'eau avec cabinet de toilette, de placards de rangement et d'un système d'appel.

Il est possible de compléter le mobilier par des meubles personnels, dans les limites de la surface et de l'accessibilité de la chambre. En tout état de cause, il est encouragé à personnaliser son environnement afin de s'y sentir au mieux.

Chaque chambre est équipée d'une prise téléphonique. L'ouverture de la ligne est soumise au paiement d'un forfait (voir contrat de séjour).

Les chambres ne sont pas dotées de téléviseur, toutefois, les résidents qui souhaitent installer un téléviseur, peuvent être aidés par le service technique.

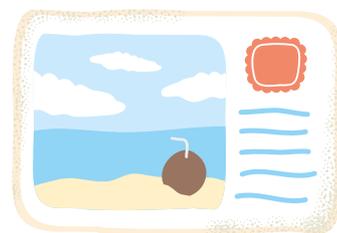
Vous pouvez accéder au wi-fi dans les espaces communs et depuis votre chambre, moyennant le paiement d'un forfait (voir contrat de séjour).

### Conseils

- Si vous avez des difficultés à vous orienter et à retrouver votre appartement, nous mettrons en place les aides nécessaires pour faciliter vos déplacements.
- N'hésitez pas à apporter des cadres, photos ou autres objets de décoration afin de vous permettre de personnaliser votre chambre. Nos techniciens peuvent vous aider.

## VOTRE COURRIER

Le courrier est distribué chaque jour, sauf le samedi et dimanche. Vous pouvez déposer votre courrier pré-timbré à l'accueil.



## LES ESPACES COMMUNS

Au sein de notre établissement, il vous sera possible d'accéder à différents espaces collectifs. Chaque étage dispose d'une salle de restauration afin d'offrir un moment de convivialité indispensable.

Au rez-de-chaussée, vous trouverez notre salon qui peut être utilisé pour accueillir vos proches ou encore lire le journal.

Vous y retrouverez également la salle d'animation qui est le lieu où se déroulent les différentes activités proposées par les animateurs.

Enfin, à l'extérieur, un espace paisible pour vous reposer vous attend.



# LA RESTAURATION

---

La préparation des repas est entièrement réalisée sur place et servie en liaison chaude. Les menus tiennent compte des habitudes alimentaires locales et des produits disponibles selon les saisons

Les régimes alimentaires, médicalement prescrits, sont respectés sous la responsabilité du service infirmier.

Les repas sont servis aux heures suivantes :

- Petit déjeuner : A partir de 8 h 00
- Déjeuner : A partir de 12 h 00
- Collation : A partir de 15 h 00
- Dîner : A partir de 18 h 00
- Collation : Possible la nuit en cas de demande

Par ailleurs, l'établissement a mis en place le Plan de Maitrise Sanitaire et applique la méthode H.A.C.C.P. dont le but est de prévenir les risques sanitaires liés à la restauration collective.

Si vous le souhaitez, vous pouvez inviter les personnes de votre choix à déjeuner (deux personnes maximum), à la condition de réserver auprès de l'accueil au moins 24 h à l'avance. Les invitations relèvent d'une facturation dont les prix sont consultables sur demande à l'accueil.

Les repas sont servis en salle à manger. Selon le choix et la liberté du résident, ce dernier peut exprimer sa préférence de manger dans sa chambre.

Chaque mois, un repas collectif organisé par l'équipe d'animation a lieu dans la salle d'animation.



# L'ANIMATION

L'E.H.P.A.D. est avant tout un lieu de vie ; le rôle du service d'animation est de mettre en œuvre et de développer le projet de vie sociale de chaque résident.

Dans ce but, l'équipe d'animation et de vie sociale propose du lundi au samedi un choix d'animations auxquelles vous pouvez librement participer. Elles sont annoncées dans un programme d'animation hebdomadaire, affichées dans le hall d'accueil, publiées sur notre site internet et rappelées quotidiennement. Les animateurs sont soutenus dans leur mission, par l'intervention des professionnels mais aussi par l'intervention ponctuelle de bénévoles ou de partenaires extérieurs.

## les ateliers - les jeux

Des activités diverses sont proposées et permettent de favoriser la stimulation cognitive, comme par exemple : des ateliers d'art floral, des jeux de société, des ateliers de médiation animale, des ateliers créatifs, de la gymnastique douce, des ateliers de stimulation de la mémoire et des groupes de discussion, etc.



## Les manifestations

Par ailleurs, des animations festives sont organisées au sein de l'établissement afin de marquer les événements du calendrier (anniversaires, fête de la musique, fête champêtre, repas à thème, illuminations de Noël, etc.) ainsi que des sorties et des balades.



## La coiffure

Chaque mardi après-midi, vous aurez la possibilité de vous faire coiffer au sein de notre salon de coiffure. Pour cela, il faudra contacter en avance les animateurs. Cette prestation est à la charge des résidents (voir contrat de séjour).



# L'ENTRETIEN DU LINGE

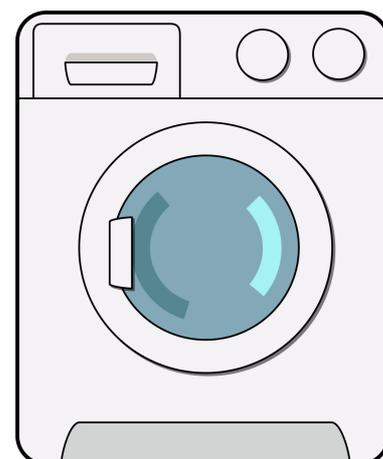
---

Le linge plat et de toilette (draps, serviettes de toilette, serviettes de table...) est fourni, renouvelé et entretenu par l'établissement. L'entretien et le marquage du linge personnel de la personne hébergée est inclus dans le tarif hébergement.

L'ensemble du linge, y compris le linge personnel est entretenu par un prestataire : lavage, repassage, raccommodage. Il est demandé impérativement de ne pas mettre dans le trousseau des vêtements fragiles. En effet, dans certains cas, les effets, pour des raisons d'hygiène, doivent être traités à haute température.

Afin de pallier les délais d'entretien du linge, il est recommandé de disposer de linge personnel en quantité suffisante.

Le trousseau du résident est transmis lors de la pré admission au résident ou à son référent et disponible sur le site internet de l'Établissement.



## Conseils

- Le linge disponible dans les armoires doit être suffisant pour couvrir les changes durant 7 jours à minima.
- Optez de préférence pour des textiles peu fragiles (coton, textiles mélangés).
- Les vêtements en soie et les vêtements fragiles de marque Damart sont à éviter car ils risquent d'être détériorés.
- Privilégiez des vêtements faciles à mettre pour continuer à vous changer seul et donc pour maintenir votre autonomie

# VOTRE SANTÉ

---

Une équipe pluridisciplinaire vous accompagne pour garantir une prise en charge de qualité. Elle est composée de la façon suivante :

- Le médecin coordonnateur assure la coordination des soins et donne un avis sur les admissions des futurs résidents en veillant à la compatibilité de leur état de santé avec nos capacités de soins.
- Les cadres de santé organisent et coordonnent l'activité paramédicale. Ils s'assurent de la sécurité et de la qualité de la prise en charge des résidents.
- Les infirmiers diplômés d'État et les aides-soignants assurent les soins quotidiens. Les agents de service hospitalier assurent l'accompagnement hôtelier et les prestations d'entretiens ménagers.
- Un psychologue assure le suivi psychologique des résidents (ainsi que celui des familles et du personnel). Il intervient pour permettre au résident de s'adapter à son nouvel environnement lors de son entrée et l'accompagne tout au long de son séjour pour repérer et soulager leur difficultés et ainsi assurer leur bien-être psychologique.
- Des kinésithérapeutes dispensent des soins de rééducation et de réadaptation afin de travailler les capacités physiques et fonctionnelles. Un professionnel spécialisé dans l'activité physique adaptée (APA) et un ergothérapeute accompagnent les résidents afin de préserver leur autonomie.

Un référent soignant est attribué à chaque résident. Il s'agit d'un interlocuteur privilégié du résident et de ses proches pour les questions de la vie quotidienne. C'est un professionnel de proximité qui va développer une relation personnalisée avec le résident et ses proches.



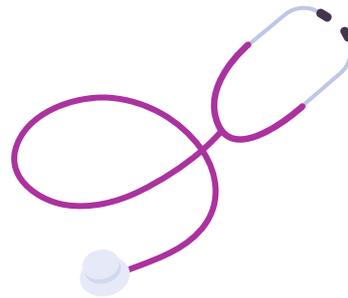
## La réponse à vos questions

### **Puis-je garder mon médecin traitant ?**

Bien entendu, à condition qu'il accepte d'intervenir au sein de la résidence. A défaut, une liste de médecins généralistes peut vous être fournie. Il en va de même pour le choix des intervenants paramédicaux à l'exclusion des kinésithérapeutes (orthophoniste, pédicure-podologue, dentiste, etc.).

### **Puis-je voir mon médecin quand je le souhaite ?**

En premier lieu, le médecin coordonnateur et l'infirmier examineront votre état de santé. Si cela est nécessaire, ils contacteront votre médecin traitant.



### **Conseils**

- Nous vous conseillons de marquer vos prothèses auditives, lunettes et prothèses dentaires. Pour ces dernières, les dentistes sont habitués à les graver.
- Nous fournissons les produits d'incontinence pour les personnes qui en ont besoin.

# LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (CVS): L'INSTANCE DE REPRÉSENTATION DES USAGERS ET DES FAMILLES

C'est une instance élue qui représente l'ensemble des personnes vivant, travaillant ou participant à la vie de l'établissement. Le Conseil de la vie sociale est composé des représentants des résidents, des représentants des familles et des représentants du personnel. Sa composition va évoluer en intégrant les mandataires judiciaires des majeurs protégés. Le président du CVS doit obligatoirement être un résident ou un représentant des familles.

## Les missions

Le Conseil de la vie sociale donne son avis sur tout ce qui concerne la vie de l'établissement. Il peut faire des propositions dans le but d'améliorer le quotidien des résidents. Il se réunit au moins 3 fois par an.

Le conseil de la vie sociale peut donner son avis et fait des propositions sur :

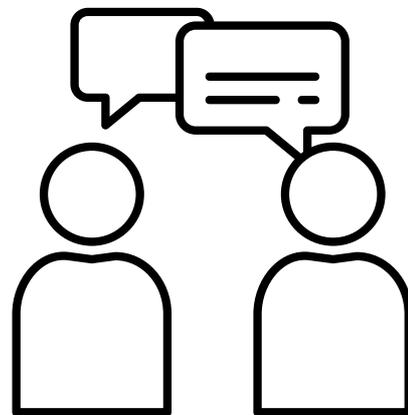
- les projets de travaux,
- l'affectation des locaux collectifs,
- l'entretien des locaux,
- la mise en place de nouveaux services,
- les modifications de la prise en charge ayant un impact sur les résidents,
- le programme des animations,
- l'organisation intérieure et la vie quotidienne
- les mesures prises pour favoriser les relations entre les participants.

Le conseil de la vie sociale doit obligatoirement être consulté sur des documents importants, dans le cadre de leur élaboration ou de leur révision : le règlement de fonctionnement de l'établissement et le projet d'établissement.

La direction de l'établissement doit tenir compte des avis du conseil de la vie sociale mais elle reste responsable des décisions relatives à la gestion de la structure.

Les représentants des résidents et des familles élus au conseil de la vie sociale sont les interlocuteurs privilégiés des résidents et familles qui n'y siègent pas. Ils apportent des informations et des conseils aux résidents et à leurs familles. Avant la tenue d'un conseil, ils peuvent passer les voir et recueillir leurs remarques pour en faire part lors de la réunion.

Les comptes-rendus des réunion du CVS sont envoyés à l'ensemble des familles et affichés sur le panneau d'information.



# NOS VALEURS ET OBJECTIFS

---



## **Nos valeurs**

L'ensemble des professionnels de l'établissement veillent à ce que les Droits et Libertés des résidents soient exprimés et respectés. Ainsi, l'établissement s'engage au respect des principes fondamentaux inscrits dans la Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie.

Nous nous engageons à promouvoir et à soutenir les valeurs suivantes :

- la bienveillance
- le respect de chacun
- la solidarité
- l'empathie
- l'altruisme

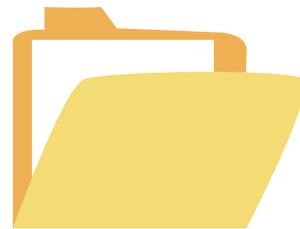
## **Nos objectifs**

Notre vocation première est de maintenir ou rétablir le plus haut niveau possible d'autonomie des résidents. Pour cela, nous encourageons les résidents à participer aux activités quotidiennes pour les stimuler à travers des ateliers thérapeutiques.

Les objectifs de l'EHPAD envers les résidents et leur famille sont multiples :

- Maintenir le confort, la dignité, et le respect
- Rechercher le consentement libre et éclairé
- Accompagner au quotidien, avec une évaluation et une réadaptation du projet mis en place à l'entrée en EHPAD.
- Informer, accueillir, soutenir les familles, proches ou aidants
- Veiller à leur sécurité
- Lutter contre l'isolement
- Préserver un environnement calme, apaisant et accueillant
- Assurer la continuité des soins
- Maintenir les repères sur lesquels se fonde l'identité de la personne
- Préserver l'autonomie et maintenir le lien social

# VOTRE ARRIVÉE



L'admission est prononcée par le Directeur de l'Établissement sur présentation d'un dossier d'admission comprenant trois parties, soit :

- Une partie administrative (état civil, personne à contacter...)
- Une partie médicale coordonnée par le médecin coordonnateur (bilan d'autonomie, certificat médical avec antécédents médicaux à remplir par le médecin traitant)
- Une partie financière (modalités de paiement de l'hébergement)

La demande d'entrée est parfois le fait des intéressés qui manifestent ainsi leur choix de vie mais le plus souvent il s'agit d'une demande des proches familiaux et/ou des professionnels quand le maintien ou le retour à domicile suite à une hospitalisation n'est plus possible.

Lorsqu'une famille demande un rendez-vous pour une admission, il est systématiquement proposé que la personne concernée les accompagne. L'avis de la personne âgée sera recherché avant toute décision (visite à domicile ou auprès du service hospitalier, si possible).

La demande d'hébergement doit être adressée auprès du Service des admissions. Elle sera examinée par la Commission d'Admission réunissant le Directeur de l'établissement, le médecin coordonnateur, le cadre de santé et le responsable de la gestion administrative des résidents.

Sur le plan médical, le médecin coordonnateur et l'équipe soignante évaluent notre capacité à accueillir un nouveau résident selon son niveau de dépendance et selon les capacités de l'établissement à répondre aux besoins liés à son état de santé.

Sur le plan administratif, les critères d'éligibilité sont la remise complète de la liste des pièces administratives à fournir pour l'admission et pour un séjour à titre payant, la justification des ressources.

# CONTACT



Ce que je cherche comme informations :	Qui contacter ?	Numéro de téléphone interne	numéro de téléphone externe
Pour avoir des informations sur votre situation médicale	Le Médecin coordonnateur Geneviève ASSO	2409	04 92 00 26 63
Pour une Prise en charge psychologique de votre parent ou de vous-même en lien avec le séjour de votre parent dans l'institution	Le Psychologue Didier RUAULT	2424	04 92 00 2702
Pour toute question relative à la prise en charge soignante et à l'organisation hôtelière	La Cadre de santé Christine COSSON	2411	04 92 00 26 90
Pour toute demande de rendez-vous avec la direction contacter le secrétariat	La secrétaire Viviane MARGAILLAN	2400	04 92 00 26 79
Pour tout renseignement ou demande concernant votre dossier administratif	La responsable du service Angélique SANTINI	2408	04 92 00 26 78
Pour tout renseignement sur l'Animation	Les animateurs Marion et Lucas	2401 et 2419	04 92 00 26 96

Nom et Téléphone de mon médecin traitant :

.....  
.....

Numéros favoris :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....